



Fédération Française
de Reiki Traditionnel
Reikiologie®

PACTE MONDIAL



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Communication On Engagement

Septembre 2015

Certifiée ISO 9001 par



Certificat no. 13-01-005

Fédération Française de Reiki Traditionnel - 32 rue de Plaisance – 75014 PARIS

Email : administration@ffrt.fr – Site Internet : www.ffrt.fr

Association Loi 1901 - SIRET 451 817 506 00020 - APE 9499Z

Membre de la



Chambre Nationale
des Professions Libérales

1 RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

J'ai le plaisir de confirmer le soutien continu aux dix principes du Pacte Mondial de l'ONU relatif aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je confirme l'engagement et la volonté de la Fédération Française de Reiki Traditionnel de faire progresser ces principes dans sa zone d'influence en les intégrant dans notre stratégie au sein de nos adhérents.

Très cordialement



Christian Mortier
Président de la F.F.R.T.

Fait à Paris, le 08 septembre 2015

2 NOTRE DEMARCHE

La Fédération Française de Reiki Traditionnel, attachée aux valeurs du Pacte Mondial, est une fédération qui permet à ses adhérents de porter des valeurs d'engagement, d'éthique et de respect de la clientèle en y incluant les valeurs du Pacte Mondial.

Fonctionnant pour l'instant avec des bénévoles, nous avons pris comme point de référence deux principes intégrés pour cette première COE avec la volonté d'amélioration :

- Principe n°1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- Principe n° 2 À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

PRINCIPE N°1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

Pour répondre au premier principe, la Fédération Française de Reiki Traditionnel regroupe des étudiants et des professionnels de la Reikiologie[®] respectant un référentiel de compétences appelé Reikibunseki[®] qui est porteur des valeurs du Pacte Mondial.

Pour dispenser ses formations, la Fédération Française de Reiki Traditionnel a intégré comme partenaire depuis 2002 l'Institut de Reiki, organisme de formation ayant une qualification professionnelle ISQ-OPQF et en même temps membre actif de la Fédération de la Formation Professionnelle.

Les praticiens certifiés sortant de l'Institut de Reiki peuvent intégrer la Fédération Française de Reiki Traditionnel en signant une charte d'éthique et de déontologie permettant au bout d'un an de professionnalisme d'obtenir une Certification de Personne : certificat de compétences métier délivrée par DEKRA Certification, tierce partie reconnue par l'état. Cette certification permet aux professionnels une communication responsable dans l'éthique vis-à-vis du public souvent dérouté étant donné que les pratiques non conventionnelles sont libres et ne se réfèrent d'aucun diplôme d'Etat.

De plus l'Institut de Reiki, partenaire formation, est signataire de la charte de la diversité¹ qui engage à :

- i. sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation, la gestion de carrière, aux enjeux de la non discrimination et de la diversité ;
- ii. respecter et promouvoir l'application du principe de non discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

¹ <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-la-charte.php>

- iii. chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif aux différents niveaux de qualification ;
- iv. communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non discrimination et de la diversité et informer sur les résultats pratiques de cet engagement ;
- v. faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels ;
- vi. inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non discrimination et de sa diversité, les actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

La Fédération Française de Reiki Traditionnel compte environ 400 adhérents (bienfaiteurs, stagiaires, professionnels) dont les origines sont variées. La Fédération Française de Reiki Traditionnel étant garante de la formation de ses adhérents, elle a mis en place une stratégie de formation conforme à ses valeurs, qui est dispensée par l'intermédiaire de l'Institut de Reiki. Ces valeurs de la diversité sont portées par nos adhérents dont la formation transmet les codes.

De ce fait, pour respecter le premier principe du Pacte Mondial, la Fédération Française de Reiki Traditionnel n'autorise dans sa sphère d'influence que des organismes de formation qui répondent aux deux premiers principes du Pacte Mondial.

PRINCIPE N°2

A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

La Fédération Française de Reiki Traditionnel accompagne, conseille, guide ses adhérents dans le développement de leur activité professionnelle. Elle s'appuie pour cela sur deux documents principaux :

✓ Une charte d'éthique et de déontologie

Cette charte assure la pratique du Reiki Traditionnel Reikibunseki® (sous forme de consultation individuelles professionnelles ou de formation à des métiers spécifiques) en instaurant un cadre d'intervention respectant la liberté de conscience de chacun, tout en restant en accord avec la législation française pour les pratiques non conventionnelles.

Version en vigueur : *actualisation du 05.01.2014*

Lien : www.ffrt.fr/fr/page/41.charte-ethique-et-deontologie-reiki-federation.html

✓ Un document d'information : « la Fédération Française de Reiki Traditionnel et les Droits de l'Homme »

Ce document fixe les règles d'intervention (avec des exemples concrets) des adhérents pour les aider à agir dans le respect des droits de l'Homme dans leur activité professionnelle.

Ce document a été diffusé lors de la journée de regroupement annuelle des professionnels adhérents en août 2015. Il est reproduit en fin du COE.

En complément de ces documents de référence, la Fédération Française de Reiki Traditionnel sensibilise ses adhérents sur l'importance du lieu de travail : dans leur cadre professionnel, les adhérents doivent s'assurer que leur environnement (un centre multi-activités par exemple) ne les rend pas complices de violations des droits de l'Homme directement ou indirectement.

3 AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un souci d'amélioration continue, la Fédération Française de Reiki Traditionnel intègre le respect des droits de l'Homme dans son fonctionnement et dans le développement du métier de Reikiologue®. Pour cela l'éthique de la Fédération Française de Reiki Traditionnel se base sur un questionnement permanent de l'impact de la pratique sur l'humain et notamment sur les thèmes suivants :

- favoriser l'autonomie ;
- relation entre un praticien et un consultant ;
- attitude intérieure à adopter pour ne pas être en position dominante pour que le consultant ne devienne pas dépendant du praticien ;
- discernement des indications et des contre-indications de la pratique ;
- attitude du praticien vis-à-vis d'un consultant atteint d'une fragilité psychologique ou d'une maladie grave ;
- comment ne pas se substituer au corps médical ou psychothérapeutique ;
- la formation du praticien en accord avec la demande des consultants.

La recherche et le questionnement permanent sur la façon de participer ou sur le contenu de formation, se traduisent par des précautions vis-à-vis des interdits garants des principes vitaux, essence de notre éthique.

4 LES MESURES

✓ Prérequis à la formation professionnelle de la F.F.R.T.

Mesure : Stagiaires s'inscrivant dans les valeurs du Pacte Mondial
(Vérification des prérequis dans le cadre de la qualification ISQ-OPQF)

Effectuée par : Institut de Reiki

Chiffres au 31.12.2014 : 106 personnes acceptées sur 128 postulants, soient : 82,81 %

Chiffres au 31.08.2015 : 55 personnes acceptées sur 80 postulants, soient : 68,75 %

✓ Communication et éthique des membres professionnels de la F.F.R.T.

Mesure : Sites internet des praticiens professionnels avec un discours hors éthique
(Indicateur de suivi intégré au processus de Certification ISO 9001 de la F.F.R.T. : vérification de l'application de l'éthique et de la déontologie auxquelles les professionnels ont souscrit)

Effectuée par : Fédération Française de Reiki Traditionnel

Chiffres au 31.12.2014 : 14 sites / 58 sites internet visités, soient : 24,14%

Chiffres au 31.08.2015 : 2 sites / 30 sites visités, soient : 6,67%

✓ Certification de Personne Reikiologue® (CPR)

Mesure : Praticiens reçus à la CPR
(Vérification de l'application du référentiel métier Reikibunseki® et des règles d'éthique)

Effectuée par : Dekra Certification France²

Chiffres au 31.12.2014 : 2 praticiens reçus / 2 praticiens candidats

Chiffres au 31.08.2015 : 12 praticiens reçus / 13 praticiens candidats

² <http://www.dekra-certification.fr/>

1. Pratique professionnelle

Le praticien en Reiki, agréé Reikibunseki® ou Reikiologue®, dispense ses consultations selon ses connaissances, savoir-faire et savoir-être, issus d'une formation contenant des dispositifs conformes à la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Reiki Traditionnel. Les professionnels de la Fédération Française de Reiki Traditionnel ont suivi une formation en Reiki traditionnel basée sur le référentiel de compétences métier Reikibunseki® ; ils ont obtenu (ou sont en cours d'obtention) du certificat de compétences Reikiologue® par DEKRA Certification. Ses actions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement et de relation d'aide pour atteindre un meilleur épanouissement personnel et une plus grande autonomie de bien-être naturel.

2. Liberté et respect des droits de l'Homme

Les praticiens ont intégré et respectent la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux adoptée par l'Union Européenne.

3. Respect du code de déontologie et d'éthique de la Fédération Française de Reiki Traditionnel en vigueur

Les praticiens respectent le code de déontologie et d'éthique de la Fédération Française de Reiki Traditionnel.

4. Non-discrimination

Les praticiens agissent dans leur comportement avec une conscience d'équanimité³, sans aucune distinction concernant les origines des consultants, leurs mœurs, leur état de santé, leur handicap, leur situation familiale, leur appartenance à une ethnie, une religion, une opinion politique ou orientation sexuelle.

5. Non jugement et non interprétation personnelle

Les praticiens ont une attitude de non jugement ou de non interprétation personnelle lors des entretiens avec les consultants. Ce positionnement préconise un accueil et une intervention inconditionnels dans un respect mutuel.

.../...

³ *Equanimité* dans le sens de ne pas être supérieur ou inférieur aux autres

6. Consentement libre et éclairé des séances

Les praticiens établissent un contrat moral avec les consultants en ce qui concerne les séances de Reikibunseki® pour qu'il ne se trouve aucun non-dit.

7. Confiance

Les praticiens travaillent dans un rapport de confiance avec les consultants. La confiance s'acquiert en fonction du consentement libre et éclairé du consultant et de l'efficacité du travail d'accompagnement du praticien.

8. Distance affective

Les praticiens font preuve de recul et de respect dans l'écoute et dans les séances de pratique sans jamais être distant avec les consultants mais sans jamais passer dans une familiarité affective.

9. Secret professionnel

Les praticiens sont soumis au secret professionnel qui reste la vie privée du consultant et qui fait partie de ses droits fondamentaux.

10. Supervision

La supervision est obligatoire et permet un contrôle sur la pertinence des séances. Elle permet aussi la fiabilité du praticien liée à la fiabilité de ses pratiques vis-à-vis des consultants.

11. Formation et supervision continues

Les praticiens continuent à développer leurs connaissances et compétences et se font superviser tout au long de leur vie professionnelle.

* * *